

COMMUNE DE LUCEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2024

Convocation du 21/06/2024 envoyée le 21/06/2024

Etaient présents : Olivier ANDRÉ, Alain CHRETIEN, Elodie DIEUDONNÉ, Vincent MARTIN, Adeline PIREAUX, Didier POIROT, Marie-France PRÉVOT, Thierry VALENTIN, Mireille VINCENT et Patrick WERNER

Excusé : Elodie PRINTZ donne pouvoir à Vincent MARTIN et Christophe MEHAT donne pouvoir à Adeline PIREAUX

Absent : Marie DELEFORTRIE

Secrétaire de séance : Adeline PIREAUX

Ordre du jour :

Délibérations :

- Approbation du PV de la séance du 21/05/2024
- Renouvellement du CDD d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe
- Recrutement d'un CDD d'adjoint technique territorial
- Répartition des frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2023

Informations diverses :

- Commission de sécurité salle Michel SIMONIN
- Point sur le dernier RDV la Poste
- Cérémonie du 14 juillet 2024 – inauguration rue François FORIN
- Compte rendu de l'Assemblée Générale du périscolaire
- Information sur la campagne de dératisation
- Questions diverses

29/24 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/05/2024

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider le procès-verbal de la séance précédente envoyé par mail le 21/06/2024.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la séance du 21/05/2024.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

30/24 – RENOUELEMENT DU CDD D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent actuellement en poste arrive à échéance le 31/08/2024. Il rappelle que le poste a été créé par délibération n°20-2021 le 06/07/2021 à raison de 20h00 semaine.

Il propose de renouveler le contrat à l'agent actuellement en poste pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31/08/2027.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de renouvellement pour une durée de 3 ans,
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

31/24 – RECRUTEMENT D'UN CDD D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent actuellement en poste arrive à échéance le 31/08/2024 et qu'il ne souhaite pas renouveler son contrat. Il rappelle que le poste a été créé par délibération n°20-2022 le 29/06/2022 à raison de 08h00 semaine.

Le Maire propose de recruter un nouvel agent à partir du 01/09/2024 sous les mêmes conditions que précédemment pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31/08/2025.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de recrutement pour une durée de 1 an,
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

32/24 – RÉPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de répartir les frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2023 entre les communes de Bouvron, Laneuveville-Derrière-Foug et Lucey en fonction du nombre d'élèves. Le montant à répartir s'élève à 76 280.69 € pour 85 élèves soit 897.42 €/élève.
- La répartition s'établit comme suit :
 - Commune de Bouvron : 18 845.82 € pour 21 élèves
 - Commune de Laneuveville-Derrière-Foug : 7 179.36 € pour 8 élèves
 - Commune de Lucey : 50 255.51 € pour 56 élèves
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES

- Commission de sécurité salle Michel SIMONIN
- Point sur le dernier RDV la Poste
- Cérémonie du 14 juillet 2024 – inauguration rue François FORIN
- Compte rendu de l'Assemblée Générale du périscolaire
- Information sur la campagne de dératisation

La séance est close à 20H